

Inscription en classe de seconde

Madame, Monsieur,

Votre enfant ayant été affecté en classe de Seconde au Lycée Maurice Genevoix, je vous prie de bien vouloir vous présenter dans l'établissement en vue de son inscription définitive à l'une des dates suivantes:

Lundi 1^{er} juillet 2019
Mardi 2 juillet 2019

de 08h00 à 18h00
de 08h00 à 18h00

CDI
CDI

Vous voudrez bien remettre :

- le dossier d'inscription téléchargé, rempli et signé pour les familles ayant accès à l'espace télé-services

OU

- le dossier d'inscription, rempli et signé, reçu par courrier pour les autres familles.

Vous voudrez bien également apporter avec les documents d'inscription :

- ◆ La photocopie du livret de famille (pages d'extrait de l'acte de mariage puis de tous les frères et sœurs) ou copie de la carte d'identité.
- ◆ La photocopie du jugement de divorce en cours le cas échéant.
- ◆ La fiche intendance avec Relevé d'Identité Bancaire (RIB) agrafé + coupon circulaire restauration agrafé
- ◆ La demande de prélèvement et le mandat de prélèvement SEPA (uniquement pour les élèves internes)
- ◆ La fiche d'internat si interne complétée et signée (+ photo) + autorisation de sortie
- ◆ La fiche d'urgence médicale + photocopie (avec nom et prénom) des pages de vaccinations du carnet de santé
- ◆ La demande de dossier médical (uniquement pour les nouveaux élèves)
- ◆ La fiche d'autorisation droit à l'image
- ◆ L'autorisation de sortie (externes et DP)
- ◆ L'attestation d'assurance scolaires
- ◆ 1 chèque de 6 € pour la location de la blouse TP (avec indication des nom et prénom de l'élève au verso)
- ◆ L'exeat (certificat de sortie) à demander à l'établissement d'origine pour les nouveaux élèves

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Frank PIERRE

Proviseur du lycée Maurice Genevoix de DECIZE

N.B. : L'inscription ne sera validée qu'après remise de tous les documents.

Aucun dossier d'inscription reçu par courrier ne sera traité.

RENTREE SCOLAIRE : lundi 2 septembre 2019

- Rentrée des **internes** le lundi 2 septembre de 8 h à 10 h
- Accueil des élèves de **Seconde** à 10 h (appel à 10 h : en classe avec le professeur principal jusqu'à 12h00 : début des cours à 14 heures)
- Réunion obligatoire pour les **internes** le : 2 SEPTEMBRE 2019

INFORMATIONS DIVERSES

MANUELS SCOLAIRES	Les livres sont prêtés gratuitement aux élèves (action du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté) et distribués le jour de la rentrée. Ils seront à l'entière responsabilité des familles. Toute dégradation ou perte sera facturée.
PHOTO	Une photographie de l'élève sera faite par l'établissement. Les élèves internes devront coller une photographie sur la fiche internat.
FOURNITURES SCOLAIRES 2GT	<u>VOIR LISTE CI APRES</u> D'autres fournitures pourront être demandées à la rentrée
OPTIONS FACULTATIVES	Toute option facultative choisie en début d'année scolaire devient <u>obligatoire</u> et <u>ne peut plus être abandonnée ni modifiée</u> en cours d'année scolaire.
INTERNAT	Les internes doivent fournir leurs draps et devront en assurer l'entretien, les changements s'effectuant selon un calendrier établi. L'accès aux dortoirs et chambres est interdit avec des chaussures. Prévoir des chaussons d'intérieur. Les internes sont responsables du mobilier et de la literie mis à leur disposition.
TRANSPORTS SCOLAIRES	<u>NOUVEAU :</u> <u>INSCRIPTIONS :</u> Les inscriptions aux transports scolaires en ligne ouvriront le 22 mai 2019 . Pour avoir un titre de transport à la rentrée, l'inscription doit être réalisée avant le 16 juillet 2019 . https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-nievre https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire Les élèves transportés sur le réseau SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté, qu'ils soient internes ou demi-pensionnaires, devront s'inscrire sur le site mentionné ci-dessus. Les titres de transport seront directement envoyés au domicile des familles. <u>GRATUITÉ:</u> Les familles de Bourgogne-Franche-Comté pourront bénéficier d'une gratuité totale des transports scolaires dès la rentrée de septembre 2019, à condition de répondre aux critères « d'élève ayant-droit » du règlement régional de leur territoire. <u>UNE NOUVELLE CARTE SANS CONTACT :</u> Une nouvelle carte de transport, dite « sans contact », sera envoyée à votre domicile à partir de juillet 2019. La carte de votre enfant devra être présentée devant le valideur à l'intérieur du car, à chaque montée.
BOURSES	Les familles dont l'enfant est boursier doivent prendre contact avec l'établissement d'origine (uniquement pour les élèves scolarisés dans un autre lycée en 2018-2019) pour procéder au transfert des bourses nationales.
REGLEMENT INTERIEUR	Document qui règle la vie des élèves au Lycée. Les familles et l'élève doivent OBLIGATOIREMENT le signer et en prendre connaissance dès la rentrée (il se trouve dans le carnet de liaison distribué à la rentrée)

FOURNITURES SCOLAIRES

2 nd e GT	Fournitures scolaires commune à tous les enseignements
	1. Copies double et simple (grand format) 2. Trousse complète 3. Tube de colle 4. Cahier de brouillon 5. Clef USB (8Go minimum) 6. Pochettes transparentes 7. Compas, rapporteur, règles 8. Agenda NB : L'usage du trieur est fortement déconseillé.
	Fournitures scolaires attendues
Mathématiques	Calculatrices avec « mode examen » (attention ce seront les seules acceptées aux examens): voici 2 modèles. <ul style="list-style-type: none"> • Texas Instrument TI 83 Premium CE • Casio Graph 35+E Pour tout autre choix, attendre la rentrée pour en discuter avec le professeur
Anglais	1 cahier 24X32 grands carreaux 96 pages
SVT	1 grand classeur souple 2 ou 3 intercalaires
Français	1 cahier 24X32 grands carreaux 96 pages (un 2 nd pourra être nécessaire en cours d'année scolaire) 1 porte-vues (60 vues minimum) 1 pochette à rabats 2 ou 3 œuvres, en livre de poche, sont à prévoir en cours d'année
EPS	Sac de sport avec : <ol style="list-style-type: none"> 1. Une paire de basket propre pour le gymnase. 2. Une tenue adaptée à l'activité et à la météo.
EPS 5h	1 cuissard pour pratiquer le vélo 1 sac à dos avec poche à eau de type « Camelbag »
Sciences et laboratoire	1 cahier 24X32

SERVICE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Année scolaire 2019/2020

Le service d'hébergement et de restauration du lycée Maurice Genevoix est un service annexe proposé aux familles, celui-ci n'est pas obligatoire. Pour que ce service demeure de qualité, il vous est demandé de respecter les règles suivantes :

1 – Fonctionnement du service de restauration

1.1 – Carte de self

- L'élève **devra obligatoirement être muni d'une carte magnétique nominative** permettant de délivrer un plateau-repas et de débiter un repas.
- Cette 1ère carte est remise gratuitement aux nouveaux élèves de la cité scolaire ayant choisi le régime de la demi-pension ou de l'internat (les élèves provenant du collège Maurice Genevoix doivent conserver leur carte). Elle est valable pour toute la scolarité de l'élève à la cité scolaire Maurice Genevoix. L'élève devra donc en prendre soin et ne pas la détériorer. En cas de perte ou de dégradation, le remplacement de la carte est à la charge de la famille. Le prix est fixé à 3,30 € (tarif 2019) et est susceptible d'évoluer sur décision du Conseil d'Administration.
- Chaque carte est programmée pour 1 passage journalier (demi-pension) ou par service (internat). En cas exceptionnel d'oubli de carte, l'élève devra se présenter à la borne Kiosk mise à disposition dans le hall du plateau administratif pour retirer un ticket lui permettant d'accéder au self. Aucun passage ne sera autorisé sans carte ou ticket. Si l'élève oublie sa carte de façon répétée, il sera sanctionné.
- Cette carte d'accès est personnelle et ne doit être en aucun cas prêtée à un autre camarade.

1.2 – Prix d'un repas – approvisionnement de la carte

- **Le prix d'un repas au 1er janvier 2019 pour les élèves demi-pensionnaires et externes est de 3,75€** (tarif voté pour une année civile). Le nouveau tarif sera voté en novembre 2019 pour l'année 2020, conformément aux décisions du Conseil Départemental de la Nièvre, et sera applicable à compter du 1er janvier 2020.
- Pour la demi-pension, l'approvisionnement de la carte peut être effectué soit par chèque, soit en espèces :
 - **Règlement par chèque** : chèque à déposer à la borne Kiosk mise à disposition dans le hall du plateau administratif avant 10 heures 50 pour un encaissement le jour même (dépôt après 10 heures 50, encaissement le jour suivant). **Indiquer obligatoirement au dos du chèque le nom, prénom et la classe de l'élève.**
 - **Règlement en espèces** : le dépôt en espèces doit obligatoirement être effectué au service intendance (bureau 7), un reçu sera remis à l'élève pour le contrôle des parents.
- Lors de chaque passage au self, le nombre de repas restant sur la carte est indiqué.

1.3 – Accès au service de restauration

- Le service de restauration est ouvert de 11 h 00 à 13 h 15 du lundi au vendredi.

- L'accès au restaurant scolaire implique le respect des horaires d'ouverture, des mesures d'hygiène, du respect des quantités autorisées.
Le repas est composé d'une entrée, un plat, un fromage et un dessert. Les élèves ont le choix entre plusieurs entrées, 2 plats principaux, des produits laitiers et plusieurs desserts.
- La présence à tous les repas est obligatoire pour les internes.
Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par la famille auprès de la vie scolaire.
- Il est demandé aux élèves, usagers du service restauration, un comportement correct. L'accès à la demi-pension et le moment du repas doivent se faire dans le calme.
Les élèves doivent également le respect au personnel de service et doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition. Tout objet brisé ou détérioré sera facturé aux familles (cf règlement intérieur)
- Tout manquement grave aux obligations des usagers pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du service de restauration.

2 – Choix du régime d'accueil

Le choix du régime sera noté sur la fiche d'inscription et la fiche intendance.

Il ne peut être modifié qu'en fin de trimestre, après demande écrite de la famille, pour le trimestre suivant. Aucune modification n'est acceptée en cours de trimestre.

- **Externe**

L'élève prend occasionnellement un à deux repas maximum par semaine, l'élève se présente préalablement au secrétariat d'intendance, minimum 1 jour avant, pour régler son repas.

- **Demi-pensionnaire (DP)**

L'élève prend régulièrement un ou deux repas minimum par semaine.

- **Interne**

Le forfait d'internat comprend tous les repas et les nuitées. Il est à régler par la famille, au vu d'un avis des sommes à payer émis en début de trimestre.

Le tarif d'internat est voté pour une année civile. A titre indicatif, il est de 1 357,20 € pour l'année 2019. Le montant du trimestre septembre-décembre 2018 s'élève à 538,20 €.

Les nouveaux tarifs seront votés en novembre 2019 par le Conseil d'Administration du lycée pour l'année 2020, conformément aux décisions du Conseil Départemental de la Nièvre.

Modalités de paiement de l'internat :

- Par **prélèvements automatiques (retourner obligatoirement le document joint).**
- Par **carte bleue sur internet** (se connecter sur SCOLARITE SERVICES <http://teleservices.ac-dijon.fr/ts> avec votre code « téléservices » déjà en votre possession ou qui sera distribué en septembre pour les nouveaux élèves).
- Par **virement** au compte trésor de l'Agent comptable du lycée Maurice Genevoix, DGFIP de la Nièvre
IBAN FR76 1007 1580 0000 0010 0274 092 TRPUFRP1
- Par **chèque** libellé à l'ordre du lycée Maurice Genevoix de Decize
- En **espèces** au service intendance du lycée

Remise d'ordre : remise sur le montant des frais scolaires qui peut être accordé à un élève quittant l'établissement ou étant momentanément absent.

- Elle peut être obtenue de plein droit par les familles si l'absence de l'élève est imputable à l'établissement dans les cas suivants :
 - Fermeture des services de restauration ou des services d'hébergement pour cas de force majeure (épidémie, grève du personnel...).
 - Participation de l'élève à une sortie pédagogique, un voyage scolaire ou un stage en entreprise pour lesquels le lycée ne prend pas en charge les repas.
- Elle peut être obtenue sous condition si l'absence d'une durée de 15 jours calendaires consécutifs est imputable à l'élève. Elle est accordée à la famille sur sa demande expresse, accompagnée de pièces justificatives motivant l'absence dans les cas suivants : maladie, régime alimentaire, pratique d'un culte, changement de domicile de la famille.
- Elle est laissée à la libre appréciation de l'administration lorsque l'élève est renvoyé par mesure disciplinaire.

3 – Approvisionnement du compte pour la rentrée 2019-2020 *(uniquement pour les DP)*

Un dépôt minimum de 37,50 euros est demandé au début de l'année scolaire. Il peut être effectué soit par chèque à l'ordre du Lycée Maurice Genevoix de Decize (indiquer le nom, prénom de l'élève concerné au dos du chèque) ou soit en espèces (à déposer au bureau 7 – 1er étage Administration)

Le versement pourra être :

- adressé par courrier à l'intendance du lycée avant le 2 juillet 2019 (ne pas envoyer d'espèces)
- déposé avec le dossier d'inscription ou de réinscription soit par l'élève, ou soit lors des journées d'inscription du **lundi 1^{er} juillet (8h00 – 18h00) et du mardi 2 juillet 2019 (8h00 - 18h00)**

✂-----

Document à retourner avec le dossier d'inscription



Je, soussigné(e) , responsable

légal(e) de l'élève reconnaît

avoir pris connaissance de l'organisation du service d'hébergement et de restauration.

A , le

Signature du responsable légal

Inscription en seconde pour la rentrée 2019

L'élève : Nom : Prénom :

Établissement fréquenté en 2018-2019 :

1 - Langues vivantes :

LVA : Anglais obligatoire

LVB : Si autre, à préciser :

(1) non assurée par l'établissement, inscription au CNED obligatoire à la charge de la famille

2 - Les enseignements optionnels généraux (un seul choix à classer par ordre de préférence)

Préparation aux métiers du sport – accompagnement vers un cursus STAPS – enseignement optionnel EPS 5H

Uniquement pour les élèves affectés par Affelnet OUI Non concerné

Attention : vous ne pouvez pas prendre LVC Espagnol ou Latin avec cette option

OU

VOEU 1 :

VOEU 2 :

3 – Les enseignements optionnels technologiques (un seul choix à classer par ordre de préférence)

VOEU 1 :

VOEU 2 :

4 - Dispositif en langues étrangères (DILE) : Histoire-Allemand

Je suis intéressé(e) OUI NON

5 – Sections sportives : si acceptation après les tests du 22 mai 2019

Football Raid multi sport de nature Natation

6 - Le régime souhaité :

RESPONSABLE LEGAL 1

NOM (en majuscules) : **Prénom :**

Lien de Parenté : Père Mère Tuteur Autres cas

Situation : Marié(e) Divorcé(e) Veuf Célibataire Vie maritale

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

☎ domicile : **☎ mobile :** **☎ travail :**

E-mail : @

Situation emploi : **Profession :**

Code : (Voir tableau des codes catégories socio professionnelles)

Acceptez-vous de recevoir des SMS : Oui Non

Autorisez-vous la communication de votre adresse (association parents d'élèves) : Oui Non

Nombre d'enfants à charge (collège, lycée, supérieur) : **Nombre total d'enfants à charge :**

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM (en majuscules) : **Prénom :**

Lien de Parenté : Père Mère Tuteur Autres cas

Situation : Marié(e) Divorcé(e) Veuf Célibataire Vie maritale

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

☎ domicile : **☎ mobile :** **☎ travail :**

E-mail : @

Situation emploi : **Profession :**

Code : (Voir tableau des codes catégories socio professionnelles)

Acceptez-vous de recevoir des SMS : Oui Non

Autorisez-vous la communication de votre adresse (association parents d'élèves) : Oui Non

Nombre d'enfants à charge (collège, lycée, supérieur) : **Nombre total d'enfants à charge :**

En cas de divorce ou de séparation : Adresse (si connue) du parent qui n'a pas la garde pour envoi d'une copie des bulletins trimestriels.

Nom – Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

AUTRE PERSONNE A PREVENIR

NOM (en majuscules) : Prénom :

Lien de Parenté : Autre membre de la famille Autres cas

☎ domicile : ☎ mobile : ☎ travail :

Acceptez-vous de recevoir des SMS : Oui Non

ADRESSE DE L'ELEVE ou ETUDIANT

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ mobile :

E-mail : @

Transport scolaire : Oui Non

Fait à , le

Signature de l'élève ou de l'étudiant

Signatures des parents

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Fiche inscription + responsables: Oui Non

Fiche intendance : Oui Non

Règlement restauration/hébergement : Oui Non

Prélèvement internat + SEPA : Oui Non

Fiche internat : Oui Non

Demande transfert dossier médical : Oui Non

Location de la blouse (6€) : Oui Non

Approvisionnement DP (37,50€) : Oui Non

RIB : Oui Non

Fiche urgence médicale : Oui Non

Autorisation de sorties : Oui Non

Fiche intendance

Année scolaire 2019/2020

Identité de l'élève

Nom : Prénom :
Date de Naissance : Classe :
Régime : Pour les élèves internes : demande de paiement mensuel par
prélèvement automatique (voir document ci-après) : Oui Non

Responsables légaux

Responsable légal 1 :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
☎ domicile : ☎ mobile : ☎ travail :
Profession :
Adresse employeur :

Responsable légal 2 :

Nom : Prénom :
Adresse (si différente du responsable légal 1) :
Code Postal : Commune :
☎ domicile : ☎ mobile : ☎ travail :
Profession :
Adresse employeur :

En cas de parents séparés, indiquer le responsable financier de l'élève

Responsable légal 1 Responsable légal 2

Renseignements bancaires

Joindre **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (à fournir également pour les élèves déjà présents dans l'établissement en 2018/2019). Il permettra d'effectuer le paiement des bourses et divers remboursements (voyages, reliquat carte de self...).

Documents à fournir : Relevé d'identité bancaire
 Pour les élèves demi-pensionnaires, le règlement de 37,50€ (espèces ou chèque libellé à l'ordre du Lycée Maurice Genevoix de Decize)
 Pour tous les élèves (internes, demi-pensionnaires et externes), le règlement du service restauration signé
 Pour les élèves internes, le coupon sur les prélèvements automatiques

Date :

Signature des responsables légaux :

Modalités pour paiement de l'internat par prélèvement automatique

Année scolaire 2019/2020

L'agence comptable du collège les Courlis, à laquelle le lycée Maurice Genevoix est rattaché, propose aux parents d'élèves d'utiliser le prélèvement automatique pour le règlement de l'internat.

Les familles d'élèves internes souhaitant mettre en place le prélèvement automatique doivent remplir le coupon ci-après ainsi que le mandat de prélèvement SEPA (document joint) valant autorisation auprès de la banque et engagement juridique. Elles devront transmettre ce document **accompagné d'un R.I.B. lors de la remise du dossier d'inscription.**

Pour l'année scolaire 2019/2020, les prélèvements auront lieu aux dates suivantes :

Trimestre	Date	Nature	Montant
Septembre/décembre 2019 : 538,20 €	8 octobre 2019	Avance	182,00 €
	6 novembre 2019	Avance	182,00 €
	6 décembre 2019	Ajustement	174,20 €
Janvier/mars 2020 : (montant non connu à ce jour) <i>Pour information montant 2019 : 390,00€</i>	7 janvier 2020	Avance	
	6 février 2020	Avance	
	6 mars 2020	Ajustement	
Avril/juillet 2020 : (montant non connu à ce jour) <i>Pour information montant 2019 : 429,00€</i>	7 avril 2020	Avance	
	6 mai 2020	Avance	
	8 juin 2020	Ajustement	



Coupon à rendre avec le dossier d'inscription

INTERNAT – PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Nom du responsable :

Souhaitez-vous opter pour le paiement de l'internat par prélèvement automatique ?

Oui, j'opte pour le paiement de l'internat par prélèvement automatique. Je remplis le mandat SEPA et je fournis un R.I.B.

Non, je ne souhaite pas opter pour le paiement par prélèvement automatique. Je réglerai les frais d'internat par un autre moyen de paiement.

Date :

Signature :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE POLYVALENT M. Genevoix à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE POLYVALENT M. Genevoix.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 68 ESD 8139C3

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE POLYVALENT M. Genevoix

Adresse : 51, Route d'Avril sur Loire

Code postal : 58300

Ville : DECIZE

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE POLYVALENT M. Genevoix. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE POLYVALENT M. Genevoix.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fiche internat

Année scolaire 2019/2020

Photographie de l'élève à
coller ou à agraffer

NOM :

Prénom :

Classe :

Téléphone élève :

Né(e) le (XX/XX/XXX) : à

Adresse complète :

Code postal :

Commune :

CONTACT(S) EN CAS D'URGENCE

Responsable légal 1 :

Nom : Prénom :

☎ domicile :

☎ mobile :

Autre personne Nom - Prénom:

à contacter ☎ :

Responsable légal 2 :

Nom : Prénom :

☎ domicile :

☎ mobile :

Autre personne Nom - Prénom:

à contacter ☎ :

NOM : Prénom : Classe :

Pour information :

A - Organisation des entrées et des sorties de l'élève interne

1. Entrée à l'internat le lundi à partir de 7h45
2. Sortie de l'internat le vendredi à 17h15 au plus tard

B – Sortie libre du mercredi après-midi

- Les élèves sont autorisés à sortir librement le mercredi de 13h30 à 18h30
- Dans le cas contraire, les familles fourniront un courrier de non autorisation à la Direction de l'établissement. Les élèves se rendront alors dans les salles de travail autorisées.

Je dégage le lycée de toute responsabilité durant le temps de sortie.

A , le

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Signature de l'élève

Fiche d'urgence médicale

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Classe :

Régime :

Monsieur, responsable légal :

Madame, responsable légale :

Adresse père :

Adresse mère :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par téléphone :

Père : ☎ domicile : ☎ travail : ☎ mobile :

Mère : ☎ domicile : ☎ travail : ☎ mobile :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

☎ domicile : ☎ travail : ☎ mobile :

Nom du Centre de sécurité sociale :

Numéro d'assuré social : Clé :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

Date du dernier rappel de vaccin ANTITETANIQUE ou DTPolio :

(rappel entre 11 et 13 ans puis à l'âge de 25 ans : nouveau calendrier vaccinal)

Assurance scolaire : N°

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, etc.) :

Nom du médecin traitant : ☎ :

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Date et signature des responsables légaux : le

Demande de transfert du dossier médical

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Lieu de Naissance :

ETABLISSEMENT où est inscrit l'élève :

NOM : Lycée Maurice Genevoix

N° 51 Route d'Avril-sur-Loire

Code postal : 58300

Commune : DECIZE

Classe :

ETABLISSEMENT d'où vient l'élève :

NOM :

N° - Rue :

Code postal :

Commune :

Classe :

Date de la réponse : _____

(1) DOSSIER COMPLET - DOSSIER INCOMPLET - DOSSIER NON TROUVE

(1) encadrer la mention utile

En retour :

Elève non inscrit à l'école indiquée

Autres raisons de non envoi : _____

Autorisations de sortie pour les DP et EXTERNES

Année scolaire 2019/2020

Document obligatoire. Aucune inscription au lycée ne sera effective en l'absence de ce document.

Selon les termes du règlement intérieur de l'établissement, les élèves mineurs ne sont pas autorisés à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de leur emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

Néanmoins, si les parents le désirent, ils peuvent autoriser leur enfant à sortir.

Pour ce faire, ils sont priés de compléter et de signer cette autorisation de sortie.

Je soussigné(e), *responsable légal*
de l'élève mineur

autorise (1)

n'autorise pas (1)

celui-ci pour l'année scolaire 2019-2020 à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de son emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

(1) cochez selon votre choix

Fait à , le

Signature :

A COMPLETER PAR VOS SOINS :

Nom :

Prénom :

Classe :

Autorisations de sortie pour les INTERNES

Année scolaire 2019/2020

Document obligatoire. Aucune inscription au lycée ne sera effective en l'absence de ce document.

Selon les termes du règlement intérieur de l'établissement, les élèves mineurs ne sont pas autorisés à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de leur emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

Néanmoins, si les parents le désirent, ils peuvent autoriser leur enfant à sortir en signant l'autorisation ci-après :

Je soussigné(e), responsable légal
de l'élève mineur

autorise (1)

n'autorise pas (1)

celui-ci pour l'année scolaire 2019-2020 à sortir du lycée pendant les heures de permanences ou pendant le temps libre de son emploi du temps ou en cas d'absence de professeurs.

de même que pour le mercredi après midi (à partir de 13h30 jusqu'à 18h30 maximum) :

autorise (1)

n'autorise pas (1)

celui-ci pour l'année scolaire 2019-2020 à sortir du lycée.

(1) cochez selon votre choix

Fait à , le

Signature :

A COMPLETER PAR VOS SOINS :

Nom :

Prénom :

Classe :

Autorisation de droit à l'image

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Niveau :

Régime :

Monsieur, responsable légal :

Madame, responsable légale :

Adresse père :

Adresse mère si différente :

autorisons*

n'autorisons pas*

* Cocher l'une des cases

la prise de vue et/ou de vidéo de notre enfant à titre gratuit et leurs utilisations dans le but d'illustrer des séquences pédagogiques et/ou de promouvoir l'établissement dans : les publications de l'établissement et de l'Académie de Dijon, les brochures consacrées à l'éducation, la presse magazine, les quotidiens et les hebdomadaires régionaux et nationaux, les support multimédia, les site web de l'établissement de l'éducation nationale.

Valable pour l'année scolaire scolaire 2019-2020, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés

Fait à le

SIGNATURES :

Représentant légal 1

Représentant légal 2



La maison des Lycéens (MDL) du Lycée Maurice Genevoix

La maison des lycéens est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de créer des projets, de faire des sorties, de participer à des animations, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes.

Créée en 1991, la Maison des Lycéens est une association devenue obligatoire dans tous les lycées en 2018, se substituant au Foyer Socio-Educatif (F.S.E.).

La Maison des lycéens est une association déclarée, qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans les actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif écologique et humanitaire.

Pour participer aux activités de la MDL (clubs, sorties culturelles pour les élèves internes, bal de promo...) l'adhésion est obligatoire.

Les adhésions contribuent grandement au financement des actions organisées par la MDL

Cotisation : 5 €

Règlement : par chèque à l'ordre de la MDL du lycée Maurice Genevoix ou en espèces.

La fiche + l'argent sont à remettre lors des inscriptions.

- Merci d'indiquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos du chèque.

- Remplir le bulletin ci-dessous.

Bulletin d'adhésion à la MDL du Lycée Maurice Genevoix

Je soussigné(e) élève en classe de

- verse la somme de 5 euros en espèces en chèque
 souhaite m'investir dans l'association (être candidat au conseil d'administration de la MDL)
 souhaite déjà proposer une idée, une animation, ou un club:

Cocher la case qui convient :

Je suis majeur, j'autorise **ou** je n'autorise pas l'Association MDL du lycée Maurice Genevoix à me filmer ou à me photographier et à utiliser mon image dans le cadre des activités de l'association.

Fait à , le

Signature de l'adhérent majeur :

Je suis mineur. Je soussigné(e) , agissant en tant que parent ou tuteur légal de autorise **ou** n'autorise pas l'Association MDL du Lycée Maurice Genevoix à filmer ou photographier, à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre des activités de l'association.

Fait à , le

Signature du responsable légal :